

JOURNAL DE LA HAYE.

PRIX DE L'ABONNEMENT
 PAR TRIMESTRE
 La Haye. 7 — Payable
 la province. 8 — à l'avance.
 PRIX DES INSERTIONS
 Lignes 5 lignes fl. 1.50 timbre
 et 20 cts. par ligne en sus.

BUREAU DE LA REDACTION
 La Haye.
 Chez M. van Veen, libraire, Sout
 et chez les libraires habitant
 braires, Lange Pooten, à La Haye.
 Les lettres et paquets doivent être
 envoyés à la direction franc de port.

LA HAYE. SAMEDI 19 AOUT.

Nous faisons distribuer aujourd'hui à nos abonnés, et au droit de cette distribution, le 4me volume de *Katje* à la recherche de la meilleure des Républiques.

Revue Politique.

Les motifs qui surgissent de nouvelles complications à Rome, le ministère est formé, sous la présidence du cardinal Soglia. Le premier acte du ministère est une protestation pleine de confiance, dans laquelle le cardinal explique très-bien la politique suivie par le pape dans sa double qualité de chef de l'église et de prince temporel.

Les motifs qui surgissent de nouvelles complications à Rome, le ministère est formé, sous la présidence du cardinal Soglia. Le premier acte du ministère est une protestation pleine de confiance, dans laquelle le cardinal explique très-bien la politique suivie par le pape dans sa double qualité de chef de l'église et de prince temporel.

L'agression des Autrichiens ne peut pas s'expliquer. Elle a donné lieu aux réclamations immédiates du corps diplomatique à Florence, et nul doute que tous les gouvernements ne fassent des démarches dans le même sens, près de la cour de Vienne.

On annonce déjà que le général Welden est désavoué et rapatrié par son gouvernement. Mais le fait est impossible, vu le rapprochement des dates, à moins que ce soit le maréchal Radetzky qui ait repris le commandement à son lieutenant. Dans cette hypothèse, le maréchal n'aurait pas été révoqué de ses fonctions comme le bruit en avait couru.

On conçoit qu'il règne beaucoup d'incertitude dans les nouvelles du Piémont. D'après un bruit que nous enregistrons pour le moment, le roi aurait été forcé par les populations soulevées de quitter Turin. Est-ce là l'armistice, pour lequel on ne peut pas d'hommes qui veulent y entrer pour contresigner les clauses de l'armistice accepté par le général Salasco. Quoi qu'il en soit, on établit trois camps, l'un au Tessin, l'autre à Gênes et le troisième à Gênes.

Le gouvernement de Sardaigne en Suisse a demandé si le cas échéant, le passage à travers le territoire français de l'armée française pour le secours de l'Italie. Il lui a été répondu que malgré les difficultés pour la cause italienne, la neutralité avait des limites qu'on ne pouvait renoncer.

La Lombardo-Vénétie? D'après le *National* l'Autriche a l'intention d'en faire un royaume indépendant. Le prince Eugène de Saxe-Cobourg, le fils du prince Eugène de Saxe-Cobourg, ce à quoi l'Autriche tient le plus, c'est à ce qu'elle conserve le territoire milanais dans les mains du roi de Sardaigne, et qu'elle conserve pour elle-même les forteresses du Mantouan. Que fera-t-elle pour elle-même? On doit lui rendre cette justice qu'avant la révolution elle a tout fait pour avoir le maintien du paix. Lorsque M. de Lamarmora était au pouvoir, l'Autriche ne se contentait pas d'offrir la Lombardie, elle proposait en outre de largir la Vénétie en un Etat constitutionnel indépendant avec un prince pour roi. La France communiqua ces propositions à l'Autriche, qui les rejeta. Aujourd'hui on espère que l'Autriche, en abandonnant les forteresses du Mantouan, c'est-à-dire le territoire qui servira à faire du reste de la Lombardie un Etat indépendant, Milan pour capitale.

L'Italie ont fait l'objet d'importantes interpellations dans la chambre des communes d'Angleterre. Le discours prononcé à cette occasion par lord Palmerston dénote l'accord complet de la France et de l'Angleterre. Le chef du Foreign Office a pris avec beaucoup d'empressement le parti du gouvernement français et a déclaré que le gouvernement français n'est pas assez vivement attaqué par M. d'Israeli. Il a protesté contre cette pensée que le gouvernement français se serait engagé à soutenir une guerre avec l'Autriche.

Il y a eu même des négociations entamées de concert par l'Angleterre, lord Palmerston a déclaré que ce but de la conciliation de tous les intérêts, mais il n'a pas voulu en dire un mot.

Le gouvernement de France a adopté avant hier le projet de loi relatif au chemin de fer de Lyon, mais avec un amendement présenté par le ministre des finances et qui en définitive est un véritable emprunt de cent millions.

Tous les actionnaires de ce chemin qui vendront opérer la totalité des versements qui restent à faire sur les actions, recevront en échange une inscription de rente 5 p. c., qui leur donnera au cours de 70 fr. 05 c., en déduisant l'escompte des coupons de paiement à l'intérêt de 4 p. c. Il est donc probable que cette partie assez notable de ses actionnaires voudront profiter des avantages que cette disposition leur assure, et les versements qu'ils opéreront dans ce but procureront au trésor des ressources dont il n'a qu'un très-petit besoin.

Les bruits alarmants sur la tranquillité de Paris sont répandus dans les départements, et à l'étranger. On prétendrait exiger la réunion armée en Italie et une amnistie en faveur des républicains de juin. Tout ce qui n'a de vrai, c'est que l'autorité a pris des mesures énergiques. Plusieurs clubs se sont déjà dissous, et l'on commencera la discussion sur l'enquête; ce sera un acte parlementaire dont on ne peut prévoir encore les suites.

Quant à ce qu'on pense, l'Assemblée nationale abordera le projet de constitution, et si elle adopte la proposition de séparation, elle ne se séparera pas avant d'avoir voté les lois organiques.

Le télégraphe. Le général Anpik, qui s'accorde à reconnaître la nouvelle donnée de la reconnaissance de la république française par la Turquie, annonce que le Sultan vient de nommer un nouvel ambassadeur à Paris, poste resté vacant depuis le départ de Soliman Pacha.

L'empereur d'Autriche est de retour à Vienne. L'accueil qu'on lui a fait a été enthousiaste, comme nous le voyons dans un article de la *Gazette de Vienne*, que nous publions ci-après. Ainsi tombent, comme nous l'avions pressenti, tous les bruits d'abdication et de froide réception que des correspondances particulières de la *Gazette de Cologne* avaient fait courir. Le discours que le président de la diète a prononcé à l'empereur pour le féliciter de sa rentrée, dans la capitale, respire un grand devouement, non pas seulement à la personne même de l'empereur, mais aux institutions monarchiques.

Les fêtes du public ont été célébrées avec beaucoup de pompe. Nous avons vu les troupes convoquées sous un prétexte quelconque, et il est probable qu'il en surgira quelques résultats de ces conférences. Le principal sera probablement une union plus intime de la Prusse et du pouvoir central de Francfort.

de la république française par la Turquie, annonce que le Sultan vient de nommer un nouvel ambassadeur à Paris, poste resté vacant depuis le départ de Soliman Pacha.

L'empereur d'Autriche est de retour à Vienne. L'accueil qu'on lui a fait a été enthousiaste, comme nous le voyons dans un article de la *Gazette de Vienne*, que nous publions ci-après. Ainsi tombent, comme nous l'avions pressenti, tous les bruits d'abdication et de froide réception que des correspondances particulières de la *Gazette de Cologne* avaient fait courir. Le discours que le président de la diète a prononcé à l'empereur pour le féliciter de sa rentrée, dans la capitale, respire un grand devouement, non pas seulement à la personne même de l'empereur, mais aux institutions monarchiques.

Les fêtes du public ont été célébrées avec beaucoup de pompe. Nous avons vu les troupes convoquées sous un prétexte quelconque, et il est probable qu'il en surgira quelques résultats de ces conférences. Le principal sera probablement une union plus intime de la Prusse et du pouvoir central de Francfort.

SECONDE CHAMBRE DES ETATS-GENERAUX

DISCUSSION SUR LA REVISION DE LA LOI-FONDAMENTALE

(Fin de la séance d'hier.)

Après la clôture de la discussion générale, le président annonce que les débats sont ouverts sur le projet de loi n° 1. (Du royaume et de ses habitants.)

M. Gérard prononce un discours qui n'a pas duré moins d'une heure. Cet honorable membre esquisse à larges traits la situation actuelle du Limbourg. Il rappelle les nombreuses pétitions adressées au gouvernement par les habitants et les chambres de communes de ce duché en faveur de la séparation du Limbourg d'avec les provinces. Il vient, comme représentant de cette province, protester à son tour contre cette séparation, et se joint à l'honorable député de la Gueldre pour remercier le gouvernement de l'attitude et des mesures qu'il a prises pour le maintien de l'état des choses dans le Limbourg.

M. van Leeuwen votera contre le premier projet de loi, par ce qu'il contient deux articles qu'il ne peut admettre: d'abord, celui qui accorde au gouvernement la faculté de diviser ou de réunir des provinces, et ensuite celui relatif au droit de réunion et d'assemblée. Quant au premier point l'orateur croit y voir une violation de l'indépendance des corps moraux et politiques qui n'ont jamais cessé d'exister que par suite d'un bouleversement général. Pour le second point, M. van Leeuwen voudrait voir introduire dans la Loi-Fondamentale les garanties contenues dans l'article 13 de la Constitution de 1830.

M. Beylveid n'a pas pris part à la discussion relative au droit de réunion, et à l'appui de son opinion il rappelle ce qui s'est passé dernièrement en France, où le droit de réunion a eu de si funestes conséquences, qu'on n'est parvenu à en écarter les effets que par les mesures les plus énergiques et l'emploi des moyens extrêmes.

MM. van Naamen et Borski trouvent que les modifications apportées à l'article concernant le droit de réunion offrent les garanties suffisantes pour le maintien de l'ordre et de la tranquillité publique.

M. Faber van Riemsdyk n'a pas pris part à la discussion générale, afin de ne pas prolonger inutilement les débats. Quant à la motion des esprits qui règne en ce moment, et dont il a fait mention dans sa discussion, l'honorable membre est convaincu que le gouvernement saura maintenir l'ordre et la tranquillité publique, et il est d'opinion que les discussions sur les projets de Loi-Fondamentale modifiée peuvent se poursuivre avec calme et régularité. Considérant ensuite le point de vue d'après lequel la discussion doit avoir lieu, M. Faber van Riemsdyk démontre qu'il ne s'agit pas d'une nouvelle Loi-Fondamentale, mais d'articles additionnels et de modifications qui y sont apportées. Le nombre en est grand et il en approuve la plupart. Il en est qui sont attendus depuis longtemps et dont le besoin a été reconnu déjà même en 1845, et qui n'ont été ajournés que parce que l'initiative de la proposition devait venir de la Couronne. Prenant en considération les circonstances actuelles, il faut se décider à transiger sur un grand nombre de questions difficiles; mais en le faisant, il ne faut pas trop en appeler au sacrifice de ses opinions personnelles que l'on s'impose, pour ne pas affaiblir la force morale de la loi. L'orateur aurait désiré que la Loi-Fondamentale ne se fût pas bornée à indiquer les moyens d'introduire des économies, mais que le législateur les eût déjà réellement introduites. Il l'aurait d'autant plus désiré que les esprits ont besoin de repos et de calme, et que ce repos et ce calme ne seront convenablement assurés que du moment où l'on aura trouvé le moyen d'alléger par de sages et utiles économies le poids des charges publiques.

M. Faber van Riemsdyk dit qu'il peut reconnaître le droit de réunion depuis les modifications qu'on a fait subir à cette disposition. Il aurait préféré qu'on eût pu penser à introduire ce droit dans la Loi-Fondamentale, puisqu'il est écrit dans le droit naturel. Si l'exercice du droit de réunion est dangereux, c'est au code pénal à en réprimer les funestes écarts. Mais aujourd'hui que ce droit est introduit dans la constitution, il y a nécessité que la constitution en surveille les abus, dans l'intérêt général de la société. La législation ordinaire n'y suffit pas. Ces mots: dans l'intérêt général de la société prétent à une large extension et l'orateur y voit les garanties désirables.

M. Faber van Riemsdyk vote pour le projet de loi.

M. Corneli, député du Limbourg, ouvre la discussion. Son langage diffère de beaucoup de ce qu'on en a dit par son collègue dans la séance du matin. L'honorable membre est d'avis que la po-

litique suivie par le gouvernement a contribué à produire l'état d'incertitude dans la situation du duché; les mesures du gouvernement n'ont jamais été que des palliatifs. Cette politique, dit M. Corneli, suffisante en temps ordinaire, cesse de l'être dans des temps de troubles et de bouleversement. Il parle ensuite du mécontentement qui règne dans le Limbourg, et pense que le gouvernement ne connaît pas assez la véritable situation de ce pays. Au reste, il croit qu'en adoptant une autre voie pour les affaires du Limbourg, on parviendrait à y maintenir l'ordre. L'honorable membre ne traite pas au fond le projet de loi en discussion.

M. Scheers van Haren, carspel, ne trouve pas encore une garantie suffisante dans les modifications apportées à l'article relatif au droit de réunion. Il fera dépendre son vote de la réponse du ministre de la justice sur ces deux questions: le législateur peut-il introduire des lois de révoquer, et ensuite, le texte du projet de loi tel qu'il est proposé, ne sera-t-il pas un obstacle à l'élaboration d'une bonne loi à ce sujet? L'orateur termine en disant qu'aucun gouvernement ne peut exister en présence des clubs politiques, et la France en a fourni une preuve convaincante.

M. de Man traite à son tour la question du droit de réunion; il croit ne pouvoir en sa qualité de représentant de la nation se placer entre la nation et le gouvernement, lorsque celui-ci est d'avis d'accorder cette loi telle qu'elle est. Au reste, il défend le droit de réunion comme un droit naturel qui n'est pas susceptible de faire figurer dans la Loi-Fondamentale. Les mots dans l'intérêt de l'ordre sont une garantie contre les abus qui pourraient résulter de l'exercice de ce droit.

M. Oppardes Alwyn attendra les éclaircissements du gouvernement pour se prononcer sur le projet de loi.

M. Verwey Mejan craint qu'on ne sacrifie l'avenir au présent. Il partage l'inquiétude que plusieurs de ses honorables collègues ont manifestée sur les abus qui pourraient résulter du droit de réunion. La solution satisfaisante des deux questions posées par l'avant-dernier orateur décidera de son vote. L'orateur dit qu'il ajoutera seulement encore une seule remarque à tout ce qui a déjà été avancé sur cette question.

Le droit de réunion existe de fait chez nous. Le gouvernement le sait; pourquoi en fait-il si peu? Pourquoi la Loi-Fondamentale? L'honorable membre croit que la constitution belge, on est sous le régime de la dictature, de l'état de siège, en France, c'est à l'armée qu'on a dû recourir pour réprimer les abus du droit de réunion, et en Belgique on interprète la loi sur les réunions d'une manière dont les Néerlandais ne se contenteraient guère. En France, le droit de réunion a existé même en 23 juin, mais qu'on se souvienne de ce qui s'est passé à Paris, et on verra que tout ce qu'on en a fait, ce sont les conséquences, ainsi que le rapporte M. Coëkerel dans la séance de l'Assemblée nationale du 25 juillet; bien plus, lorsque le gouvernement fut interpellé sur la conduite qu'il a tenue à l'égard de l'Assemblée, dont il avait eu connaissance, et que cependant il a négligé de réprimer énergiquement, le ministre répondit: nous avons été arrêtés par le droit de l'association. M. Verwey Mejan, tout partisan qu'il est d'accorder le droit de réunion, ne veut pas de réunion politique.

M. de Goltstein fait un court historique de ce qui s'est passé dernièrement au sujet de Limbourg. Il rappelle comment l'Assemblée nationale de Francfort s'est formée, et comment elle a été dissoute par la Diète germanique; dissolution qui a fait cesser les relations de la Néerlande et de l'Allemagne. L'orateur cite à ce sujet le discours qu'il a prononcé sur la question du Limbourg dans le comité général de la chambre, et sur lequel il n'a pas encore eu une réponse satisfaisante; cependant la conduite du gouvernement dans ces derniers temps prouve que son attitude est celle qu'il a désiré lui voir prendre, et il ne reviendra plus sur cette question pour le moment.

Quant au droit de réunion, il croit que le gouvernement l'accorde, la liberté n'est pas trop limitée.

M. Kien votera contre le projet de loi, et l'article qui est relatif à la division et à la réunion de provinces et de communes. Après que MM. Rosenthal, Schwanefeld et Kniphorst eurent encore successivement pris la parole, S. Exc. le ministre du culte catholique a répondu à l'orateur que le premier avait pris la parole dans la séance du soir sur la question du Limbourg. Le ministre commence par donner connaissance de l'Assemblée qu'il a été chargé d'une mission dans le Limbourg, et qu'il est parvenu à atteindre le but de sa mission. L'ordre règne partout dans le duché, grâce à la belle conduite du clergé ainsi qu'à celle de l'armée et de la maréchaussée, et surtout grâce au bon esprit des habitants du Limbourg, et le gouvernement est convaincu que les Limbourgeois attendront tranquillement la décision qui sera prise. Quant à la philippique de M. Corneli contre la politique du gouvernement, pour toute réponse, dit le ministre, on n'a qu'à lire les nombreuses pétitions qui ont été adressées au gouvernement par les habitants du Limbourg, pour se convaincre que M. Corneli n'est pas si bien au courant de ce qui se passe dans son pays. Au surplus, le député limbourgeois qui a parlé ce matin, a quitté récemment son pays, et ses paroles doivent avoir plus de poids que celles d'un collègue qui se trouve ici depuis deux ans. Il est très-possible que le gouvernement ne connaît pas bien la situation de la province, mais autre chose est de le prouver. J'ai été à plusieurs conférences avec les membres des chambres de communes, j'ai lu les pétitions des habitants de la province, et je puis dire que je connais parfaitement bien l'état de la province.

Depuis la dernière séance on a discuté au sujet de la question limbourgeoise, la question n'a été prouvée aucun changement. Le gouvernement, comme on le voit, ne connaît pas la résolution de l'Assemblée nationale de Francfort que par les journaux, par on n'en a reçu jusqu'à présent aucune notification officielle. Le

Roi et le gouvernement sont liés par les traités de 1814, 1815, 1821 et 1829. Si ceux de 1814 et 1815 ont subi des atteintes, ils sont tombés par nous-mêmes, et la décision de l'Allemagne n'est ni acceptée ni refusée; elle n'a pas même été notifiée à la partie la plus intéressée.

Quant à la conduite politique que suivra le gouvernement dans cette question, la prudence commande que le ministère garde le silence. On doit d'ailleurs, au lieu de cette réserve qui est un défaut en Angleterre et en France le gouvernement se renferme dans le silence lorsqu'il est interpellé sur des questions de politique étrangère. A plus forte raison, comparativement à ces deux puissances, un petit Etat doit s'imposer une bien plus grande réserve, et Dieu préserve la Néerlande de ministres qui n'observeraient pas toute la prudence du silence en des circonstances aussi difficiles!

Son Exc. le ministre de la Justice prend ensuite la parole. Il réfute diverses objections soulevées pendant le cours de la discussion sur le droit de réunion et sur les dispositions du projet de loi relatives à la séparation et à la division des provinces.

On passe ensuite au vote du projet de loi n° 1 (Du royaume et de ses habitants) qui est adopté à la grande majorité de 48 voix contre 8.

Ont voté contre: MM. Nap, Méuso, van Leeuwen, Byleveld, Egter, Verwey, Meijer, Kien et Hoof.

Séance du 19 août.

On a continué la discussion sur la révision de la Loi Fondamentale. L'ordre du jour, le projet de loi II. (Du Roi).

Presque tous les membres qui ont pris part à la discussion, ont présenté des observations contre la disposition qui maintient le conseil d'Etat comme institution légale. Tandis que les uns en demandent la suppression dans des vues d'économie, les autres pensent que ce collège, n'étant pas responsable, puisqu'il est présidé par le Roi, dont la personne est inviolable, et que le Prince de Orange en fait partie dès qu'il a atteint l'âge de 18 ans, ne saurait travailler avec fruit de concert avec le gouvernement responsable, dans le sens qu'il pourrait fort bien arriver, par exemple, qu'aujourd'hui un ministre libéral se trouvât à la tête des affaires, et que demain il fut remplacé par un ministre ultra-conservateur; et cependant l'un et l'autre devraient travailler d'un commun accord avec le conseil d'Etat.

Autre point, celui de la législation de nos colonies, dont les dispositions se trouvent également dans le projet II, a été le sujet d'observations de différents membres, qui trouvent que les dispositions sont insuffisantes, pour ce qui concerne aussi bien sa législation que son système monétaire. On désire voir mieux spécifier les points de la législation coloniale qui appartiennent à la législation de la mère-Patrie.

Le ministre du culte catholique demande la parole. Son Exc. commence par dire que le conseil d'Etat a rendu des services importants, et le nouveau ministère s'en est tellement convaincu qu'il a reconnu la nécessité de son maintien. En Belgique on regrette beaucoup l'absence d'un conseil d'Etat; en Angleterre il existe également sous le nom de conseil de la Couronne. Le gouvernement ne voit pas les dangers qui pourront résulter de ce que le conseil d'Etat n'existerait plus, et de ce qu'il n'y aurait plus de conseil d'Etat, le ministre ne peut pas se dispenser de proposer cette institution. Il n'est pas possible de se passer de ce conseil. Les députés, les députés, qu'il les juge bons. On le voit, loin d'être placé entre le Roi et le ministre, le conseil d'Etat est aussi près du Roi que du ministre.

A chaque changement de cabinet, le conseil d'Etat est d'une haute nécessité. Il n'arrive souvent qu'il se passe quelque temps avant que le nouveau ministère soit formé; et ensuite, lorsque les nouveaux membres du cabinet entrent en fonctions, ils ne sauraient être tout de suite au courant des affaires. Ne vaut-il pas mieux qu'en pareille occasion ils soient à même de pouvoir demander des avis à un corps légalement constitué, que d'être obligés de devoir s'adresser à des employés.

Un honorable député du Brabant-Septentrional a dit fort judicieusement: On condamne le conseil d'Etat, parce qu'on ne le connaît pas; non, dit le ministre, on ne le connaît pas, parce qu'on ignore ses services réels, qui doivent indubitablement devenir encore plus importants, lorsque, ainsi qu'on en a le projet, on appellera dans ce conseil de hauts fonctionnaires qui aient servi dans les colonies, avec le titre de conseiller d'Etat, en service extraordinaire. Le ministre répète que c'est la conviction du gouvernement qui l'a porté à introduire dans la nouvelle constitution l'article relatif au conseil d'Etat; ce n'est pas une innovation de sa part; il ne cherche à innover que dans l'intérêt général, et on l'accuse de vouloir tout renverser, voire même de vouloir tout détruire. Le ministre connaît ses accusateurs, mais il sait qu'il les juge bons.

Le ministre propose de suspendre les débats sur le projet de loi relatif au conseil d'Etat, et de considérer mûrement les moyens de faire sur ce point une concession à la Chambre. Il ne s'agit pas ici d'un principe vital, et il adjure le gouvernement de ne pas exposer à un rejet tout le projet pour un article sur lequel il n'y a qu'une divergence d'opinion. On ne doit pas qu'il ne doit pas y avoir, qu'il ne peut pas y avoir de concession; on veut seulement qu'il reste facultatif.

Le ministre de l'intérieur dit que le gouvernement, tout en sachant que le conseil d'Etat est une institution de bonne intention qui a guidé dans sa formation, ne peut se ranger de l'avis des membres qui veulent la suppression du conseil d'Etat. S. Exc. fait ressortir, dans une brillante improvisation, la nécessité et l'indispensabilité de cette institution. Ce n'est ni par amour-propre ni par entêtement que le ministre insiste pour le maintien de cette institution; non, c'est parce que, plus que tout autre, le ministre en reconnaît l'utilité et la nécessité.

Le ministre de la justice prend à son tour la parole et insiste sur la nécessité du maintien du conseil d'Etat.

M. le président met aux voix la proposition de M. Van Dam van Iselt.

On vote et déclare par 20 voix contre.

Une autre proposition est faite par M. Faber van Riemdyk, qui consiste à ouvrir et clore les discussions sur chaque article du projet de loi, afin qu'on puisse reconnaître les vrais motifs qui ont décidé le rejet.

testant contre l'art. 47 qui se rapporte à la représentation nationale.

M. Méuso propose encore une fois de suspendre le vote du projet II et de commencer la discussion du projet III. Le ministre de la justice fait remarquer que le projet III présentera probablement le même inconvénient, puisqu'il y est question du conseil d'Etat.

La Chambre adopte par 32 voix contre 29 la proposition de M. Méuso.

Un avis de la chambre des comptes, en date du 17 courant, porte à la connaissance du public qu'en exécution de l'arrêté royal qui ordonnait le retrait des billets de papier-monnaie au titre de 100, de 500 et de 10. fl., il a été transféré à ce collège pour une somme de 1,800,000 fl. en semblables billets, ce qui, ajouté au chiffre du dernier avis, porte le total des billets retirés à 19,989,000 fl. Tous ces billets ont été rendus impropres à la circulation et ils resteront déposés à la chambre des comptes jusqu'à l'époque de leur entier anéantissement, conformément à l'art. 7 de la loi du 18 décembre 1845.

Sont arrivés à La Haye et descendus à l'Hôtel du Lion d'or, M. le chevalier de Liagre, administrateur de la Banque d'Anvers; M. le professeur Kesteloo, membre de l'Académie Royale des sciences de Bruxelles, et membre de la commission médicale provinciale de la Flandre-Orientale, et M. le docteur Frédéric.

Le Journal des Débats a reçu des correspondances de Bologne jusqu'au 9 qui confirment, en y ajoutant de nouveaux détails, le récit des événements dont cette ville a été le théâtre. On le lira avec intérêt.

Du 7 août. — Un officier porteur d'une dépêche pour le pape, en traversant le faubourg de San-Felice, fut tué par un soldat autrichien. Une demi-heure après, un soldat de la ligne qui portait une dépêche eut le même sort. Les Autrichiens de garde à la porte de San-Felice, où ils avaient braqué un canon, ont tiré sur le peuple; heureusement personne n'a été atteint. Après cela, les Autrichiens se portèrent sur la Montagnola qui domine la ville. Ils étaient 2,500 avec quatre canons et un obusier. Dans cette position favorable ils ont commencé à bombarder la ville et mis le feu en divers endroits. Il était environ cinq heures de l'après-midi quand le feu a commencé, il a duré jusqu'à huit heures. Du côté des Bolonais, il y avait 50 carabiniers et 30 douaniers, plus 500 portefaix et quelques gardes nationaux. Tous ont fait preuve d'un courage extraordinaire, ils ont pris d'assaut la Montagnola et ont chassé les Autrichiens.

Les Autrichiens ont fait le plus de pertes en sortant de la porte-Galliera. Ils ont perdu un officier et 40 soldats, et on leur a fait 50 prisonniers. Les carabiniers et les douaniers les ont poursuivis plus d'un mille. La perte des Bolonais se borne à 15 morts et blessés. Le soir, il y a eu illumination. Un portefaix a enlevé un drapeau aux Autrichiens. Ce matin, 9, à six heures, les Autrichiens sont revenus et les communications ont été interceptées. La garde nationale avait pris les armes; elle était décidée à se battre jusqu'à la dernière extrémité. Les munitions ne manquent pas. La première chose à laquelle on ait pensé hier, a été de sauver la poudrière, en repoussant un corps d'Autrichiens qui voulait s'en emparer.

La Gazette de Bologne contient les nouvelles suivantes:

7 août, quatre heures de l'après-midi.

« Aujourd'hui, après une collision qui a eu lieu entre le peuple et les Autrichiens, le général Welden a frappé la ville d'une contribution de cent mille écus et a pris huit blancs. Cet acte de cruauté a irrité la population, qui s'est levée en masse et a refusé de payer. Les Autrichiens ont violé les droits violés et animé par le sentiment d'un affreux malheur. »

9 août, six heures du matin.

« Les Bolonais ont chassé les Autrichiens de la ville et leur ont fait vingt-sept prisonniers. Bologne est dans les mains du peuple et près d'être attaquée de nouveau par l'ennemi, qui a dû recevoir des renforts. Le curé de San-Felice était à la tête de ceux qui ont chassé les Autrichiens. Ils ont repoussé à coups de couteau les Autrichiens à deux milles de la ville. Cela prouve que, lorsque le peuple veut, Dieu veut. Que les ministres de Dieu lisent et apprennent! »

« Six heures et demie.

« Le bombardement a continué, et deux palais sont en flammes. Le faubourg a déjà été pillé et incendié, mais la population est résolue à résister jusqu'à la dernière goutte de son sang. »

P.-S. — D'après d'autres informations que nous avons reçues, dit le Journal des Débats, le général Welden aurait été désavoué et rappelé par son gouvernement.

— On mande de Coire, 11 août:

Il arrive de la Lombardie dans le canton des Grisons un foule de réfugiés, femmes, enfants, vieillards et hommes capables de porter des armes. Le petit conseil s'est concerté avec les autorités de la frontière sur les moyens d'assister à ces malheureux réfugiés, tous les secours désirables, et surtout pour les mettre à l'abri d'exactions assez en usage dans le Tessin.

Le gouvernement de l'Etat transmet chaque jour des avis au directeur pour le tenir au courant de l'état des choses sur la frontière. Il résulte de ces avis qu'avec beaucoup de réfugiés civils, il arrive aussi en Suisse des soldats sans armes, et qu'il y a même entré, quelques compagnies de soldats avec armes et bagages. Ces armes ont été transportées dans l'intérieur du canton. Le général Zucchi est aussi à Lugano. Ces soldats désirent se rendre en France; il paraît qu'ils préfèrent s'y rendre par la Suisse. Le susdit gouvernement annonce encore que le général Garibaldi se trouve avec quelques milliers d'hommes dans les montagnes aux environs de Como et qu'il croit que tout n'est pas encore fini. Aussi quelques compagnies du contingent ont-elles été appelées sous les armes.

CAVALCASSELLO, 10 Aout. — Il vient d'arriver ici au quartier-général de la division militaire chargée de faire le siège de Peschiera un courrier porteur de lettres et d'ordres du général Radetzky, de cesser toutes les hostilités contre cette forteresse.

VERONE, 11 Aout. — Peschiera sera évacuée le 13 de ce mois. Il a été conclu un armistice de six semaines, pendant lequel sera négociée la paix avec Charles-Albert. Trois jours après la publication de l'armistice, toutes les places où se trouvent encore des troupes piémontaises devront être évacuées par elles-mêmes et tous les prisonniers remis en liberté.

ROME, 7 Aout. — Le nouveau ministère est enfin constitué.

M. de Corboli, aux affaires étrangères;

Le comte Fabri, à l'intérieur;

Le comte Lauri, aux finances;

Les autres portefeuilles aux anciens titulaires.

Nous extrayons les détails suivants d'une correspondance. La marche des Autrichiens a été comme un nouveau bandon jeté au beau milieu de l'effervescence permanente. Ainsi hier soir le Corso et autres lieux de rassemblement étaient pleins de gens errants, comme à l'ordinaire, mais de plus, hostiles, aux promeneurs. Toutes les voitures durent se retirer devant les sifflets dont on saluait leur passage. Un prêtre qui stationnait au coin d'une rue reçut un coup de poignard qui lui traversa le bras. Les meneurs demeurèrent maîtres du terrain. Alors on résolut de se porter à l'ambassade de France pour réclamer cette intervention contre laquelle la langue n'avait pas assez d'anathèmes, tant qu'on se croyait de

force à son devoir. La foule se dirigea vers le palais Colonna, résidents de d'Harcourt. Les députés montèrent dans le salon de l'ambassade qui leur répondit par ces termes:

« Quoique je sois flatté pour ma nation de la demande que vous me faites, je commencerai par vous déclarer, messieurs, qu'elle me surprend. Les articles de vos journaux et les discours de vos tribunes m'ont paru non m'y avaient point préparé. Vous le reconnaîtrez, ils disaient des choses que la France est grande et généreuse, et elle ne se résout pas à se laisser envahir. Je ne sais quelle résolution elle prendra par rapport à l'Italie. De mon côté je n'ai rien à vous répondre. Seulement, si vous faites une pétition, et que cette pétition soit signée par des hommes honorables et en assez grand nombre pour représenter les populations romaines, m'empresserai d'envoyer cette pétition à mon gouvernement. »

« Les députés, redescendus dans la cour du palais, transmirent leur réponse à la foule, qui se mit à crier des vivats à la France et à l'ambassadeur. »

Voici le texte de la proposition adoptée à l'unanimité, à la séance d'aujourd'hui, 7, par la chambre des députés de Rome.

« La chambre des députés de Rome, au nom du peuple qu'elle représente, exprime le désir d'une intervention de la nation française en faveur de la défense et le soutien de l'indépendance italienne. »

— Voici une nouvelle protestation du Souverain-Pontife contre la récente violation du territoire romain par les troupes autrichiennes. En butte tout à la fois aux attaques de l'étranger et aux violences des révolutionnaires, la grande âme de Pie IX remet avant tout la solution de sa cause entre les mains de la justice divine. C'est un beau spectacle que celui d'un monde, un temps où princes et peuples semblaient se croire au-dessus de la force brutale de la révolte ou de la guerre. Cette protestation répond suffisamment à des journaux italiens français qui ont prétendu que Pie IX avait appelé les Autrichiens dans ses Etats.

PROTESTATION DU PÈRE PIE IX.

« Dès le commencement de son pontificat, N. S. P. le Pape, considérant la situation de l'Etat pontifical, ainsi que celle des autres Etats de l'Italie, comme père commun des princes et des peuples, également en proie aux guerres extérieures et des discordes intestines, pour procurer le bonheur de l'Italie, imagina et entreprit des négociations pour objet une ligue entre les princes de la Péninsule, comme un moyen de satisfaire aux vœux de ses habitants, sans blesser en aucun droit des souverains, ni contrarier les tendances des peuples vers la liberté bien entendue. Ces négociations réussirent en partie, et en partie demeurèrent sans succès. »

« Survinrent ensuite les grandes révolutions de l'Europe, que suivirent de près les événements et la guerre d'Italie. Le Saint-Père, toujours séquent avec lui-même, refusa, au prix de graves sacrifices, de se porter à la guerre, sans toutefois négliger aucun des moyens pacifiques pour atteindre le premier but qu'il s'était proposé. Mais cette conduite inspirée par la prudence et l'amour de la paix n'a pas empêché, à sa grande prise, l'entrée dans ses Etats d'une armée autrichienne, qui n'a pas cessé d'occuper quelques points du territoire, en déclarant que cette occupation n'était que temporaire. Il est donc nécessaire de faire connaître à comment les Etats du Saint-Siège sont violés par cette occupation, quelque, dans quelque intention qu'elle ait été entreprise, ne pouvant être justement exécutée sans avis préalable et sans le consentement indispensable du Saint-Siège. »

« Dans cette extrémité si dure on tendait à la placer la force des ennemis du dehors et les machinations des ennemis du dedans, le Saint-Père abandonne aux mains de la divine justice, qui dirigera l'usage des moyens employés selon que les circonstances l'exigent, et en attendant qu'ils veuillent bien prendre ces Etats sous leur protection pour la conservation de leur liberté et de leur intégrité, pour la sûreté des sujets, et caux, et par-dessus tout pour l'indépendance de l'Eglise. »

De la secrétairerie d'Etat, ce 6 août.

Card. SOGLIA.

NOUVELLES D'ALLEMAGNE.

BERLIN, 14 Aout. — Il est arrivé ici de Saint-Petersbourg des dépêches, qui mettent en perspective des réformes essentielles dans les relations commerciales avec la Russie et principalement avec le royaume de Pologne; nous espérons pouvoir fournir prochainement plus de détails sur cette nouvelle importante.

— On écrit de Francfort, 16 août:

Lord Cowley s'est rendu sur l'invitation du roi de Prusse au château de Brühl, et restera pendant le séjour qu'il fera à Berlin. On écrit de Darmstadt, 12 août:

On écrit de Cologne, 17 août:

Voici la lettre par laquelle S. M. le roi des Belges exprime son regret de ne pouvoir accepter l'invitation d'assister à la jubilé:

« Je ne puis m'empêcher d'écrire de ma propre main mon sincère regret de me voir empêché par des difficultés imprévisibles d'accepter votre invitation conçue en des termes si bienveillants, et de me rendre à la messe solennelle d'assister, jeter une solide base à l'unité d'un peuple noble et puissant, auquel je me suis toujours senti très attaché. Je suis sûr que vous serez très approchés, et je reçois avec gratitude que si toujours en un langage amical, les pays rhénans, qui ont le plaisir de la participation de la dignité de notre bon pays, et que si il ne viendra de nous que ce qui est vital et utile. La messe solennelle sera consciencieusement et avec parfaite satisfaction chez nous, et la liberté réelle et la plus grande possible. Je prie de mon regret, d'être forcé de ne pas assister à votre jubilé, et de vous en exprimer à tous les membres de la commission pour l'établissement de la cathédrale, ma reconnaissance et mon sentiment. »

Bruxelles, 12 août 1848.

VIENNE, 13 Aout. — Hier à 5 heures du matin, les troupes civiles, municipales et académiques de Vienne sont allées au bateau à vapeur pour aller jusqu'à Linz, en attendant l'empereur et pour le saluer au nom de la nation. On écrit de Vienne:

LL. MM. arrivèrent à 1 1/2 heures du matin, et furent reçus par les autorités. Le ministre de l'Intérieur, le comte de Soller adressa à l'empereur un discours au nom de la nation. A 5 heures, LL. MM. arrivèrent à la station de la gare, et furent reçues au débarcadère par les troupes, puis par les habitants de Closternbourg, qui les attendaient au milieu d'une foule de jeunes filles, semées par les rues, et se dirigèrent alors vers

qui s'étaient mis à la tête des révoltes. La victoire a été incertaine pour l'une et l'autre armée.

Les nouvelles datées de Mexico annoncent que Herrera semblerait gouverner sans rencontrer aucune opposition dans cette ville. Toutes les troupes américaines ont quitté Mexico.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

MADRID, 12 AOUT. — M. Mon a prêté serment hier entre les mains de la reine, comme ministre des finances, et il est de retour à Madrid, où il a pris immédiatement possession du ministère; il s'est empressé de faire appeler M. Sierra, qui remplissait sous M. Beltran de Lis, les fonctions de sous-secrétaire d'état au département des finances.

Le *Heraldo* dément tous les bruits qui circulent sur de prétendues mésintelligences dans le cabinet. Le ministère au contraire est homogène, il possède l'entière confiance de la couronne et il a l'appui d'une immense majorité dans les cortès.

On dit que M. Carrageria ne serait pas éloigné de reprendre les fonctions de directeur de la banque de St-Ferdinand sous les auspices de M. Mon. Sa démission n'a pas été acceptée, à ce qu'il paraît. Seulement le premier conseiller de la Banque, M. Eusebio Maria del Valle, occupe provisoirement la place de directeur.

On dit que M. Ferdinand Lesseps a présenté dernièrement au ministère une note pour lui rappeler la dette vis-à-vis de la France, à la suite de l'occupation de 1823. Le paiement de cette dette a été interrompu sous le ministère de comte de Loreno, à l'époque de la guerre civile; il n'a pas été repris depuis.

Encore un échec subi par les Trabucaires à Sloza et Baint de Ball; ils ont été atteints par les colonnes de San Hilaria et Santa Coloma, et délogés de leur formidable position.

On a parlé d'un mouvement républicain à Castellon de la Plana; ce n'a été qu'une pitoyable démonstration. Le chef politique a prouvé cette velléité révolutionnaire dans ses germes.

DES PORTS RUSSES DANS LA MER NOIRE ET DANS LA MER D'AZOF.

(Suite et fin. — Voir notre numéro 119.)

Les récoltes de la steppe Nogais produisent année moyenne de 120 à 160,000 quintaux de blé, d'une qualité supérieure. La saison la plus favorable pour l'achat du blé commence aux premiers jours d'avril et se termine vers le 15 octobre. Le transport de Berdiansk à Kertchi, par mer, coûte généralement 80 kopecks ou un rouble papier par tchetw; le transport par terre jusqu'à Eupatoria s'élève à 7 roubles par tchetw. Berdiansk ne peut manquer de contribuer largement à la prospérité et au développement de Kertchi, car il s'établira nécessairement entre les deux places un cabotage actif qui ne sera interrompu que l'espace de quelques semaines, chaque année.

M. Mariupol, que les Italiens appellent Marianopol, est située à l'embouchure de la rivière Kalmijn dans le gouvernement de Yekaterinoslaw (latitude 47°, longitude 34°). La construction de cette ville remonte à la fin du dix-huitième siècle. Elle contient cependant aujourd'hui 3,200 habitants, qui sont pour la plupart, des gens émigrés de la Crimée. On y rencontre aussi quelques Italiens. Depuis l'ouverture du port de Kertchi, le commerce de Mariupol s'est considérablement accru: en 1830, 160,000 roubles de marchandises ont été exportés, et on n'évalue pas à moins de 200,000 roubles les marchandises importées du même port.

Le port s'ouvre du sud-ouest à l'est. Les vents du sud-ouest venus de la mer d'Azof en tournant le cap Bieloserai y soufflent fréquemment.

A une distance de un mille et demi de rivage, la rade a une profondeur d'environ 10 pieds. La Kalmijn, qui se jette dans la mer un peu à l'est de la ville, n'est navigable que pour de petites barques.

Au sud-ouest de Mariupol se trouve le promontoire de Bieloserai, que les Italiens appellent Balester, et sur lequel se trouve un bon phare, visible à une distance de dix huit milles. Des bancs de sable bordent la base de ce promontoire, où se trouvent disséminées quelques huttes de pêcheurs.

En longeant vers l'est le côté de la mer d'Azof à partir de l'embouchure septentrionale du Don, on trouve un petit golfe dans lequel le Sambou verse ses eaux, et qui domine un cap. C'est sur ce cap que s'élève la forteresse de Taganrog, à environ trente verstes (10 milles) du Don.

Les côtes y sont après, difficiles, bordées de rochers d'une teinte rouge. Le petit havre qui protège le cap, et qui fut construit par Pierre-le-Grand, a une longueur de 400 brasses, une largeur de 130, et une profondeur qui ne dépasse pas quatre pieds. Les barques qui servent au chargement et au déchargement des vaisseaux dans la rade jettent l'ancre dans une petite baie à l'est. Les eaux y sont tellement semées de bas-fonds que ces barques elles-mêmes ne peuvent approcher du rivage, et qu'on ne peut les charger qu'à l'aide de chariots que l'on traîne dans le courant. La rade a un déplacement d'environ douze milles, et se trouve fermée à l'est par le banc de Petrichina. La profondeur y varie de quatre à quatorze pieds, sous l'influence des vents du sud et de l'ouest qui l'accroissent, et des vents du nord qui la diminuent. Généralement le niveau des eaux ne s'élève que de trois à quatre pieds, mais quelquefois il descend si bas, qu'il est impossible de passer par le banc de Petrichina, qui se trouve à la petite île de Petrichina, située à trois milles au sud du cap. Les vents du sud-ouest soufflent quelquefois dans quelques endroits de la rade du sable.

Taganrog, assise sur une île, est la plus notable à l'est de la mer d'Azof (lat. 47°), est arrivée de nos jours à une célébrité commerciale égale à celle dont jouissait jadis Asoph (Tanais). La population s'y élève à environ 9,000 habitants et s'y compose de Russes, de Grecs, d'Allemands, d'Italiens, de Polonois, de Juifs. Les Russes et les Grecs sont cependant en majorité. Le commerce de Taganrog en 1706, sur l'emplacement où se trouve aujourd'hui la ville, fut fondé par le czar Pierre-le-Grand. Taganrog a été le théâtre d'un grand commerce de la mer d'Azof, et a joué le même rôle que Constantinople sur la mer Noire; mais tout fait croire que l'avenir qui pèse sur la mer d'Azof depuis l'akase de 1833 aura pour résultat de rendre tout le commerce de cette place à Kertchi. Autour de Taganrog, les glaces commencent à se former en novembre et persistent jusqu'en mai de mars. Pendant tout le courant d'avril la navigation est encore dangereuse, et ne devient complètement sûre qu'en mai. Les navires qui naviguent sans obstacles sur la mer d'Azof sont ceux qui ne portent pas plus de 120 à 200 tonneaux et qui n'ont pas un tirant d'eau de plus de 10 pieds.

Les principaux articles d'importation à Taganrog sont les vins de l'Archipel, l'huile, les fruits secs de Smyrne, les noix de l'Asie Mineure, les oranges, les citrons, l'acide nitrique, les amandes, le safran, etc. La plupart des denrées coloniales viennent par la voie de Saint-Petersbourg. L'importation des sucres de la Havane s'élève en 1830 à 300 caisses; celle de café à 6 caisses, suffisants pour la consommation de la ville et des environs. La situation de Taganrog est éminemment favorable à la vente du poisson, du beurre, du caviar et d'autres articles, qui viennent de la grande voie du Don.

Le blé est le plus grand commerce de Taganrog. La culture du blé est très ancienne et on le préfère même dans tous les ports de la Méditerranée. Le blé qui vient de tous les autres points de la mer Noire et de la mer d'Azof, les spéculations en blé commencent au mois de mai. Pendant ces quelques mois, d'immenses quantités de blé arrivent à Taganrog, et sont immédiatement

achetés ou l'on fait ses achats, il est essentiel de vendre soigneusement le blé, car il est prompt à germer.

L'usage à Taganrog pour les acheteurs du dehors est de payer comptant ou en traites sur des maisons d'Odessa. Du reste, les monnaies de tous les types, de toutes les nations y circulent facilement; mais — fait remarquable — les monnaies étrangères sont reçues à titre de marchandises d'échange, les paiements devant s'effectuer réellement en argent russe. C'est ainsi que le commerce échappe par la rapidité de ses combinaisons, de ses habiles et salutaires subterfuges, aux décrets intelligents qui l'entravent sous prétexte de le protéger.

Les chiffres suivant donneront une idée de la marche et des vicissitudes des affaires à Taganrog, de 1815 à 1833, les chiffres officiels n'ayant pas été obtenus pour les années plus récentes:

Table with 4 columns: Années, Importations (Roubles), Années, Exportations (Roubles). Rows include years from 1815 to 1833 with corresponding values.

Les documents relatifs à la mer d'Azof, prise dans l'ensemble de tous ses ports, vont jusqu'en 1842. Nous en transcrivons ici les résultats pour 1840, 1841 et 1842, et pour les denrées principales.

Table with 4 columns: Blé, Graines de lin, Laines, Peaux, Suifs, Caviar, Beurres, Cordages, Fers. Rows show quantities and values for 1840, 1841, and 1842.

Voici les principaux chiffres d'importation :

Table with 4 columns: Huile d'olives, Vins grecs, Champagne, Porter, Fruits secs, Noix, Caroubes, Sucres. Rows show quantities and values for 1841 and 1842.

De tous ces chiffres, de tous ces détails, de ces ports qui s'enrichissent, de ce peuple à l'envie ou qui succombent, n'est-il pas permis de conclure que l'Europe occidentale n'a qu'à tendre la main à ces provinces de la mer Noire et de la mer d'Azof pour en faire des entrepôts opulents où elle puisera à pleines mains les produits agricoles nécessaires à sa consommation, et y versant les produits manufacturés qu'elle crée si facilement, mais qu'elle écoule avec tant d'efforts?

Attendons pour cela que les peuples s'éclaircissent et que les intérêts de la paix soient comptés pour quelque chose dans la politique et la diplomatie. (Asiatic and Colonial Journal.)

THEATRE ROYAL FRANÇAIS DE LA HAYE. Jeudi 21 AOUT 1842. MADMOISELLE DE BELLE-POINTE. comédie en cinq actes, en prose, par M. Alexandre Dumas. Suivi de: LES DEUX VOEURS, opéra comique en un acte, par MM. de Leuven et Brunswick, musique de M. Girard. On commencera à 7 heures.

ANNONCES. AVIS IMPORTANT POUR LA COUPELLERIE ET LES TAILLANDIERS DE TOUTE ESPÈCE. Le sieur CHARLES JOSEPH OTTE, propriétaire à Vielsalm (Belgique), vient, par suite d'un creusement de puits à son moulin de Salmehâteau, de retrouver les anciennes veines de pierres à rasoirs qui étaient perdus depuis un demi siècle. Cette ancienne roche tant estimée va reparaitre attendu qu'il en fabrique et que le produit est abondant et d'une qualité supérieure. Qu'on se le dise. (183)

Monsieur S. N. DENTZ, Dentiste de LL. MM. le Roi et la Reine de LL. AA. RR. le Prince d'Orange et le Prince Frédéric des Pays-Bas, arrivera le 19 dans la résidence pour y séjourner jusqu'au 28 de ce mois. Il descendra à l'Hôtel du Maréchal de Turenne. (181)

FONDS PUBLICS ET BULLETINS DE BOURSE. AMSTERDAM, VENDREDI 18 AOUT. — La tendance en fonds hollandais a été en général aujourd'hui défavorable, par suite de quelques ventes qui se sont effectuées pour compte de maisons hollandaises, mais qui en grande partie n'ont eu lieu que pour réalisation de bénéfices. Des fonds étrangers les Autrichiens étaient très faibles et les métalliques 5% sont restés à 3% au-dessous de leur cours d'hier, et les 2 1/2% métalliques ont subi une baisse de 1 et 1/2%. Tous les autres fonds étrangers se sont maintenus à peu près à leur cours d'hier, à l'exception toutefois des russes qui se sont bien maintenus à leur cours de la veille. ROTTERDAM, VENDREDI 18 AOUT. — Les fonds hollandais n'ont pas donné lieu de nouvelles affaires très animées et se sont maintenus à leur cours. Les fonds étrangers n'ont pas varié, à l'exception des 5% intérieur espagnol qui étaient demandés en hausse. PARIS, JEUDI 17 AOUT. — L'attente du résultat de la discussion du rapport de la commission d'enquête, le candidature de M. de Lamartine à la présidence de la chambre dont on parle, et les bruits qui courent de certains décrets, ont arrêté les spéculateurs à la hausse; et l'absence d'acheteurs, la rente fait: Le 5% ouvert à 41.80, reste à 43.75; en baisse de 3/4%. Le 5% a varié entre 72.25 et 71; il ferme à 71.25; en baisse de 25 et l'emprunt à 71.25, en baisse de 3/4% après avoir ouvert à 72. A terme, le 3% reste à 43.75; le 5% à 71.50 et l'emprunt à 71.50. Les actions de la banque de France ont baissé de 15 à 1620, et les obligations de la ville sont montées de 2.58 à 1075. On a négocié les bons du trésor à 24%. La vieille montagne est cotée à 2225 et le Monnaie à 1001. Chemins de fer: Il y a eu hausse de 3.75 sur le Lyon, de 2.50 sur le Dieppe et le Versailles rive gauche, et de 1.25 sur le Marseille et Strasbourg. Il y a, au contraire, baisse de 7.50 sur l'Orléans; de 2.50 sur la centrale et le Bâle. Il n'y a pas de changement sur les autres chemins. Fonds étrangers: Le 5% belge (1842) est resté à son cours d'hier à 114 sur hier à 79.12; le 5% (1840) en hausse de 1/2% et le 4 1/2% en hausse de 1%. La rente de Naples est montée de 112 1/2 à 76.50 et l'emprunt romain de 3%; celui du Piémont n'a pas varié, à 1820. On a fait du 3% ext. d'Espagne à 23, en hausse de 1% sur le dernier cours et sur la nomination de M. Mon au ministère des finances. — Hors parquet 3% ext. 18 au comptant. LONDRES, JEUDI 17 AOUT. — On croyait que la banque d'Angleterre en

baissant le taux de l'intérêt, mais la réunion hebdomadaire des directeurs a eu lieu sans que cette mesure ait été prise.

Le prix moyen du froment pour les 6 dernières semaines s'étant élevé à 40 sh. 2d. par quartier, le froment étranger retombe à 3 sh. par quartier.

Les prix des fonds anglais ont peu varié aujourd'hui, il y a eu une légère hausse sur les fonds. Les consolidés ont fermé à 85 3/4, 7/8 au comptant, à 86 à terme, 3% resté à 86 1/2, 3 1/4 % 86 1/2. Banque 198. Bons du Trésor 24 sh. et 32 3/4 sh. de prime.

AMSTERDAM, JEUDI 18 AOUT. — 2 heures. — Fonds belges 5% 77 3/4, 77 1/2; de 4% 70 3/4, fait et reste 70 1/2 % A; de 2 1/2 % a été traitée 38 7/8, 13/16, 3/4 et reste 38 5/8 sh.

Fonds espagnols: 5% 83 3/8 % et P.; de 3% dette intérieure 18 1/4, 5/8 et reste 18 3/8 A. 2 3/4 heures. — Fonds belges 2 1/2 % 38 3/4 % et A.

FRANCFORT, JEUDI 17 AOUT. — Au début du parquet, il s'est décelé une hausse sur les cours d'hier, mais quelques réalisations de bénéfices ont arrêté ce mouvement. 2 1/2 p. c. métal., 40 à 39 1/2; 5 p. c. dito, 77 1/2 à 77; chemins de Nord 47 à 46 1/4; chemins de Bexbach, 73 1/2 à 72 1/2.

BERLIN, JEUDI 17 AOUT. — La bourse d'aujourd'hui était plus calme qu'hier, et les cours ont encore fléchi, ce qui cependant ne doit être attribué qu'à la disette d'affaires, car il n'y avait point de nouvelle qui pût exercer quelque influence.

MADRID, VENDREDI 11 AOUT. — 3%, 19 7/8 P., (après la bourse), 19 3/4 A. 5% 11 P. (après la bourse) 10 7/8 A. — Dette sans intérêt 4 P., (après la bourse) 3 1/2 A. — Coupons 7 A. — Dette négociable 5% 7 A. — Titres provisoires 3 1/4 A. — Banque de St-Ferdinand n'est pas cotée; Escompte 5 1/2 à 6%. Changes: Paris, 4-80 P.; Londres, 45-50 A. — Bayonne, 4-60 P.

BOURSE D'AMSTERDAM DU 18 AOUT. Table with 4 columns: Dette act., Dito dit., Dito en liq., Dito dit., etc. Rows show various financial instruments and their values.

BOURSE DE ROTTERDAM DU 18 AOUT. PAYS-BAS. — Dette activ. 2 1/2 % 44 1/2; ESP. — Ard. int. L. 540 5-0/0; Dito dit. 3 % 52 1/2; Dito dit. 4 % 69 1/2; ESP. — Ard. de L. 170 5 %; AUTRICHE. — Certif. Mét. 2 % 38 1/2.

BOURSE DE PARIS DU 17 AOUT. Table with 4 columns: Sp. au compt., Emprunt 1842, Sp. au compt., fin cour., Banque de France, Cais. G. 1000, Belg. 5 p. 1840, etc. Rows show market prices for various securities.

BOURSE D'ANVERS DU 18 AOUT. Table with 4 columns: Belg. C. de la Bq. B., Cert. de la soc. g. R., Emprunt, Dito, Dito, Dito, etc. Rows show market prices for various securities.

BOURSE DE BRUXELLES DU 17 AOUT. Table with 4 columns: Belgique, Hollande, Dito, etc. Rows show market prices for various securities.

BOURSE DE FRANCFORT DU 17 AOUT. Table with 4 columns: Métalliques, Banque, Emp, etc. Rows show market prices for various securities.

CHANGES D'AMSTERDAM DU 18 AOUT. Table with 4 columns: Paris court., 2/m., Madrid 3/m., Lisbonne 3/m., Gènes 2/m., etc. Rows show exchange rates for various cities.

CHANGES D'ANVERS DU 18 AOUT. Table with 4 columns: Amsterdam, Rotterdam, etc. Rows show exchange rates for various cities.

CHANGES DE BRUXELLES DU 17 AOUT. Table with 4 columns: Amst. court., 2/m., Hamb. court., etc. Rows show exchange rates for various cities.

CHANGES DE FRANCFORT DU 17 AOUT. Table with 4 columns: Amst. court., 2/m., Berlin court., etc. Rows show exchange rates for various cities.

PAR TELEGRAPHE. BOURSE D'AMSTERDAM, 18 AOUT. COURS DE CLOTURE. PAYS-BAS. — Dette active, Dito dit., Dito dit., etc. ESPAGNE. — Ardennes de L., Dito inter. L., etc. RUSSIE. — Emprunt, etc. AUTRICHE. — Obligat., etc.